



Compte-rendu CGT du Comité technique spécial (CTS) des DIRECCTE et DIECCTE du 2 décembre 2019

A l'ordre du jour : point d'information sur la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, décret créant les secrétariats généraux communs et service civique

Déclaration préalable CGT



Nous sommes donc convoqués à ce comité technique spécial des DIRECCTE et DIECCTE, sans doute l'un des derniers **puisque cette administration est amenée à disparaître, victime de l'agitation réformatrice du pouvoir et de la fuite en avant dans la démolition de l'Etat.**

Sur les services civiques, passons rapidement : nous avons déjà dit ici et ailleurs que **les jeunes n'ont nul besoin de l'aumône méprisante du pouvoir**, ils et elles ont besoin d'emplois stables, de travail, d'argent pour vivre. Les services publics eux, ont besoin d'agents et d'agentes pour des missions de service public, pas de stagiaires pour répondre aux besoins sociaux.

Sur l'organisation territoriale de l'Etat : un simple « point d'information », aucun document transmis !

Or les services publics ont aussi besoin de stabilité et non pas d'une énième réforme de leur organisation, dont on se demande si le but premier est de justifier l'existence des postes de directeurs qui font les organigrammes, ou de financer des cabinets de consulting... **On ne saurait même plus compter ces réformes de structure les 10 dernières années.** La création des SEER avec les départements induits n'est même pas terminée, la création des UC à l'inspection du travail pas encore digérée et montre partout ses effets délétères et pathogènes, les missions à l'emploi se réduisent comme peau de chagrin, la DGCCRF continue d'être démantelée, la fusion des régions a multiplié les chefs à plume et éloigné usagers et services... **et il faudrait repartir pour un tour !!**

Les DIRECCTE n'ont pourtant pas dix ans d'âge. Le cabinet SECAFI pointe une réforme pathogène. Suicides et tentatives de suicide se multiplient. La grève du 5 décembre sera très suivie. Rien de tout cela ne vous arrête.

Nos services ont besoin d'effectifs, se prépare pourtant une nouvelle saignée.

Ce bouleversement, qui ne répond à aucune logique de service public, à aucune cohésion globale, est conduit dans une simple logique budgétaire et traduit une importante défiance vis-à-vis des métiers, des missions, des administrations centrales. Il va conduire à un renforcement du pouvoir préfectoral, vraisemblablement au prix d'une perte de compétences « métier », à un éloignement technocratique du terrain. **Il est mené « à l'envers » puisque le périmètre des futures directions a été pensé avant de réfléchir à un projet de service.**

Nous ne pouvons que nous opposer à cette logique purement comptable et à cette volonté de « mise au pas », à la défiance qu'elle traduit vis-à-vis des fonctionnaires. Il est assez paradoxal de penser que « rapprocher les citoyens et l'administration », comme la crise des gilets jaunes semble l'imposer, puisse se traduire par un renforcement du pouvoir des préfets.

Pour autant, et sans qu'il soit possible d'être exhaustifs, **de très nombreuses questions se posent :**

- Sur le volontariat des agents pour intégrer la préfecture (MOE) ou le SGC ;
- Sur les futurs organigrammes ;
- Sur les impacts immobiliers de la réforme ;

- Sur la ligne hiérarchique spécifique à laquelle sera soumise l'inspection du travail, et sur les pressions qui pourraient être exercées par l'autorité préfectorale sur les inspecteurs du travail ; sur l'autorité administrative qui sera chargée des pouvoirs propres actuellement dévolus par le code du travail au DIRECCTE ;
- Sur l'action sociale ;
- Sur la politique en matière de ressources humaines, de mobilité, de rémunération indemnitaire, de gestion des carrières, de formation ;
- Sur les moyens matériels notamment en informatique ou en véhicules ;
- Sur les conséquences en termes de dialogue social ;
- Sur les futurs règlements intérieurs...

Il est urgent de répondre maintenant.

Par la grève le 5 décembre les agents vous demanderont notamment :

- * le maintien des UD du ministère du travail et de tous leurs services ;
- * une absence de mobilité forcée, géographique, fonctionnelle, ou vers une autre administration *
- * le droit au retour garanti l'arrêt des suppressions de postes ;
- * le retour de la chaîne de commandement à la DGCCRF
- * un plan massif de recrutement

Réforme organisation territoriale de l'Etat

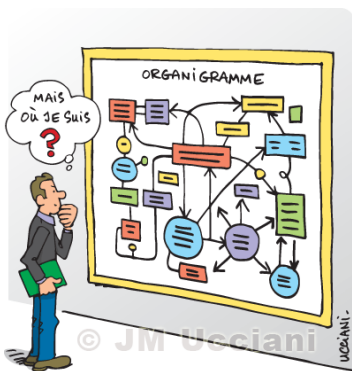
« 9 mois ça suffit pour faire un bébé, ça peut suffire pour créer des DDI »

Le représentant du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales

Le flou, le flou, le flou...

A part « cocher une case dialogue social », on se demande bien pourquoi l'administration a convoqué les élus pour aucune information nouvelle, aucun document...

Pour autant :



Le président de séance confirme qu'il y aura bien une nouvelle OTE au 1er juin, avec la création de nouvelles DR « économie, travail et solidarité » issues des DIRECCTE et du pôle cohésion sociale des DRJSCS. Idem pour les nouvelles DDICSTE dans les départements de plus de 300 000 habitants, et DDICSTEPP dans les départements de moins de 300 000 habitants : fusion des actuelles DDCS (cohésion sociale, logement, hébergement, égalité femmes hommes moins la jeunesse et les sports avec dans les petits départements en plus la protection des populations : concurrence, service vétérinaires,...).

Faire et défaire, c'est toujours travailler, il y a 3 ans nous fusionnions les régions pour « peser », aujourd'hui on revient à l'échelle départementale quitte à supprimer toute une organisation intégrée...

Sur le lien entre unité régionale et nouvelles DDI : « c'est une préoccupation des ministres et en particulier de Grenelle » : il faudra « redire la nécessité d'une « animation fonctionnelle » des DD par les DR : ces mots sont dans la circulaire du 12 juin ».

D'après les secrétaires généraux :

- Il y aura donc un **lien fonctionnel** entre le futur DR et les futurs DD sur toutes les questions emploi, cohésion sociale, insertion, Il y aura lien hiérarchique entre le préfet de département et les DD sur ces mêmes questions. Les orientations stratégiques seront arrêtées en CAR « conseil d'administration de l'Etat en région » qui réunira préfet de région, préfets de départements et chefs des services déconcentrés de niveau régional
- En revanche il y aura **lien hiérarchique** entre le DGT et les futurs DR, et entre les futurs DR et les futurs DD sur l'inspection, et « aucun lien » (promis, juré, si je mens..)

Sur la gestion de l'inspection : la DGT et la DRH devront préciser les choses. On nous dit « que le DD doit être à la fois protégé des « influences extérieures indues » et en même temps en responsabilité de l'ensemble de ces équipes » : quelle clarté !

D'après l'administration, en 2010, le **décret qui a créé les DIRECCTE organisait en pôle ces directions, T 3E et C, ce qui est exceptionnel eu égard à un décret de 2004 qui donne aux préfets le pouvoir d'organisation des services déconcentrés de l'Etat.**

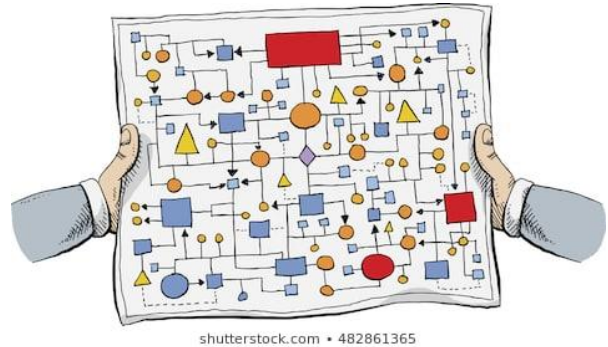
C'était exceptionnel eu égard à l'existence d'emploi fonctionnel dans les DIRECCTE et eu égard à l'inspection du travail

Cette fois ci, ce sera différent (sauf pour l'IT où le DGT aura un droit de regard...) : il n'y aura plus d'organisation commune sur tout le territoire mais un « droit de regard » de la DGT sur l'organisation de l'inspection du travail !

Au niveau régional, les choses sont un peu ouvertes, il n'y aura pas d'organigrammes type.. Il y aura forcément un pôle spécifique en charge du T, et il y aura probablement un pôle C. **En revanche, l'articulation en 3E et les missions de CS, qui sont le cœur de la réforme, il n'y aura pas une organisation identique partout...** c'est le cœur de la réforme ... Même si l'idée d'avoir deux pôles T et C identiques à ce qu'on avait avant « *ne serait pas un progrès* » suivant les directeurs... « *Il faudra travailler à la cohésion d'ensemble* ».

Pour la CGT, on touche là à la limite de l'opération : puisque le gouvernement a commencé par définir le périmètre des directions avant même de travailler à une logique de service !! Les DIRECCTE étaient déjà souvent une « juxtaposition » de services différents, sans synergie, sans cohésion... Quelle synergie va-t-on trouver entre l'inspection du travail et les services vétérinaires ?

Il semble que des élections professionnelles devraient avoir lieu dans les six mois. Va se poser la question dans les DDI. La jurisprudence prévoit de nouvelles élections si les effectif varient de + ou - 20 % : mais c'est Beauvau qui décidera. Il y aura bien des CT de proximité pour les DR et pour les DDI.



Bref : **du flou, du flou, du flou..**

Sur le secrétariat général commun



Sur les modalités d'affectation : l'administration indique que « *le principe est double* (quoique légèrement contradictoire, note de la CGT : *volontariat et garantie pour chaque agent de « suivre les missions qu'il exerce,; il n'y aura pas de mobilités forcées géographiques au-delà de l'agglomération a dit Mme FOURCADE*).

Il peut y avoir des agents qui ne souhaitent pas suivre leur poste : il faudra une instruction RH pour les accompagner (soit un poste définitif, soit un poste vacant et une lettre de mission).

Projet de décret :

Art 1 : autorité hiérarchique préfet ; autorité fonctionnelle des chefs de service : les DD pourront

demander au SGC des actes (comme par exemple la préparations des tableaux d'avancement)

Art 2 : périmètre des fonctions

...

Art 7 : au 30 juin au + tard

Les effectifs MAS qui ont vocation à rejoindre les SGC et qui sont dans les DDCS et DDCSPP sont de 246 agents.

Pour le travail, « on est en cours d'évaluation, on n'a pas encore abouti à un projet de chiffrage pour la contribution des UD DIRECCTE à ces SGC, on est en train de travailler dessus » : à six mois de l'échéance, quelle plaisanterie !

Le reste est un festival de bon sentiments : le SGC ne dépossèderait pas les DD de leurs responsabilités : il n'y a pas de transfert de compétences au SGC ou au préfet mais une simple mutualisation, ce seront toujours les DD/DR qui définiront leur plan de formation, blablabla..

Sur les logiciels « métiers » : les administrations centrales resteront maître d'ouvrage, rien ne changera...

Sur l'action sociale : on ne sait rien...

Dans les départements, les préfets sont déjà en train de faire leurs organigrammes, de faire leur marché et on ne sait même pas combien d'agents doivent partir ; pour la CGT, c'est un scandale !



Amplifions la mobilisation partout en France, toutes et tous dans les manifestations et en grève le 17 décembre !